



Valeur part Indivision suite remboursement par l'assurance

Par **Pom17**, le **14/09/2020** à **15:40**

Bonjour

Mon fils a acheter un bien immobilier en 2017 en indivision et en concubinage .il s'est marié en août 2018 sous le régime légal aux aquets. Il est décédé en avril 2019 .il a deux fils d'une précédente union. Quel part d'héritage peuvent ils prétendre on me dit les 3/5emes ??? .il avait souscrit une assurance décès pour prêt immobilier a hauteur de 100/100 .l'assurance a rembourser l'intégralité du crédit à hauteur de 200.000 euros.mes petits enfants peuvent ils se servir de la base du remboursement pour obtenir la part qui leu reviens. Ont ils egalement le droit de réclamer un pourcentage sur la partie de remboursement du conjoint qui est avantager par le règlement de l'assurance